

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION  
COQUILLAGES - ARTS TRAINANTS - MANCHE OUEST**

10 novembre 2023, Granville

21 personnes étaient présentes : 4 salariés du CRPMEM, 5 membres de droit, ainsi que 12 pêcheurs.

COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST			
Nom	Prénom	Navire / Fonction	Signature
CATHERINE	Christophe	Le Styx	Présent
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	<b>Absent</b>
DE SMET	Romain	Le poulbot	<b>Absent</b>
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	Présent
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	<b>Absent</b>
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	Présent
GROSSE	Yann	Yann Frederic	Présent
GUENON	Grégory	Saint Andrews	Présent
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	Présent
GUY	Vincent	Pescadore	Présent
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	<b>Absent</b>
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	<b>Absent</b>
LENOIR	Guillaume	Briscard	Présent
MARAI	Theo	Ptit Piak	<b>Absent</b>
MONTREUIL	Guy	Président sortant commission	Présent
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	Présent
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	<b>Absent</b>
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	<b>Absent</b>
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	<b>Absent</b>
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	<b>Absent</b>
LEGUELINEL	Johan	Co-président Commission bulot	Présent
MONTREUIL	Jimmy	Rocalamauve	Présent
ROGOFF	Dimitri	Président CRPMEM	<b>Excuse</b>
LEGUELINEL	Eric	Vice-Président CRPMEM	Présent
DELAHAYE	Marc	Directeur CRPMEM	<b>Excuse</b>
LE GRILL	Maxime	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LLAVORI	Quentin	Chargé de mission CRPMEM	Présent
AUMONT	Lucile	Chargé de mission CRPMEM	Présent
MEROUR	Romain	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LEGLINEL	Julie	Antenne OC CRPMEM	<b>Excuse</b>
SELAM	David	DIRM MEMN	<b>Excuse</b>
MILESI	Anna	DDTM 50	Présent
LARSONNEUR	Solveig	SMEL	Présent
SERAZIN	Joss	NFM	<b>Excuse</b>
EVARD	Manuel	OPN	Présent
TITOUH	Philippe	HAM Granville	Présent

## Ordre du jour :

1. Date prochaine Commission
2. Bilan début de campagne
  - Praires
  - CSJ
3. Modalités d'exploitation Huîtres Plates
4. Calendrier pour les fêtes de fin d'années et janvier : CSJ et praires
5. Zones d'ouverture (zone d'ensemencement) / zone de fermeture (méridien 1°55'O) au mois de décembre
6. Appel à candidatures prospection zone d'ensemencement
7. Réflexion sur un scénario d'anticipation en cas de mévente en début d'année 2024 : Modalités de pêche à adopter
8. Point d'info Jersey
9. Questions diverses

### **1. Date de la prochaine Commission**

La prochaine Commission est prévue à la date du vendredi 2 février 2024.

### **2. Bilan début de campagne**

Un comparatif des volumes et des prix moyens à la criée de Granville entre 2022 et 2023 a été dressé pour les premières semaines de début de campagne.

Que ce soit pour la praire ou la coquille Saint-Jacques, les volumes et les prix moyens durant les premières semaines de campagne suivent les mêmes tendances en 2022 et en 2023.

### **3. Modalités d'exploitation Huîtres Plates**

La Commission a été informée des modalités de pêche et du calendrier de pêche associé dont l'arrêté devrait paraître ce jour. La commission fait part de son mécontentement vis-à-vis des arrêtés publiés le vendredi pour le lundi alors que le sujet a été validé lors de la commission du mois de septembre.

### **4. Calendrier pour les fêtes de fin d'années et janvier : CSJ et praires**

#### **• Coquille Saint-Jacques**

Dans un esprit d'équité entre les navires ayant un accès Jersey et les navires n'en ayant pas, il a été rappelé à la Commission qu'un arrêté préfectoral peut encadrer les jours de débarques autorisés pour des gisements non classés (pays tiers comme Jersey ou zones hors 12MN) afin, par exemple, que les jours de débarques autorisés correspondent aux jours de pêche du calendrier Ouest Cotentin Côte. La Commission est opposée à ce qu'une réglementation sur les jours de débarque puisse être faite pour les eaux de Jersey. Les navires ayant un accès Jersey peuvent ainsi avoir la souplesse de rattraper des marées.

L'OPN a rajouté que dans tous les cas, elle n'interviendrait pas sur des ventes effectuées du vendredi après-midi jusqu'au lundi.

Afin que tous les licenciés bénéficient d'une souplesse pour organiser leurs jours de pêche et, comme indiqué par l'OPN, afin que les apports soient étalés sur la semaine, **la Commission propose de mettre**

**en place des jours glissants afin de pouvoir permettre une meilleure équité pour les navires n'ayant pas d'accès aux eaux de Jersey et/ou à un gisement breton.**

Semaine 49 : du lundi 4 décembre au vendredi 8 décembre : 4 débarques sur 5 jours

Semaine 50 : du lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre : 4 débarques sur 5 jours

Semaine 51 : du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre : 4 débarques sur 5 jours

Semaine 52 : du mardi 26 décembre au vendredi 29 décembre : 3 débarques sur 4 jours

Semaine 1 : du mardi 2 janvier au jeudi 4 janvier : 3 débarques sur 3 jours

Semaine 2 : du lundi 8 janvier au jeudi 11 janvier : 3 débarques sur 4 jours

- **Praires**

Semaine 49 : du lundi 4 décembre au vendredi 8 décembre : 4 débarques sur 5 jours

Semaine 50 : du lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre : 4 débarques sur 5 jours

Semaine 51 : du dimanche 17 au jeudi 21 décembre : 5 marées

Semaine 52 : du mardi 26 décembre au vendredi 29 décembre : 3 marées sur 4 jours, quota de 400 kg à 500 kg par classe de taille de navires.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier : 3 marées (lundi, mercredi, jeudi) avec un quota de 400 kg ou 200 kg en demi-quota

**La commission demande à ce qu'il soit possible de mettre en place des jours glissants afin de pouvoir permettre une meilleure équité pour les navires n'ayant pas d'accès aux eaux de Jersey et/ou un gisement breton.**

## **5. Zones d'ouverture (zone d'ensemencement) / zone de fermeture (méridien 1°55'O) au mois de décembre**

La Commission propose :

- De fermer en décembre (semaines 49 à 52) la zone du gisement OC Côte située à l'Ouest du méridien 1°55'O, par souci de cohabitation avec les arts dormants.
- D'ouvrir une partie de la zone d'ensemencement pendant les 4 semaines de décembre. La partie autorisée à la pêche sera uniquement la partie au Sud du parallèle 48°48'500"N, par souci de cohabitation avec les arts dormants.
- Pour la zone d'ensemencement en décembre : 2 marées hebdomadaires autorisées (lundi et mercredi)
- Pour la zone d'ensemencement en décembre : un temps de pêche de 4h
- Pour la zone d'ensemencement en décembre : 1 300 kg par marée pour tous les navires.

## **6. Appel à candidatures prospection zone d'ensemencement**

L'ouverture de la zone d'ensemencement intervenant dorénavant en décembre, la prospection des rendements de pêche de cette zone habituellement effectuée au printemps a été avancée en première partie de campagne.

Le navire MONACO DU NORD II, est lauréat de l'appel à candidatures. Il réalisera donc la prospection de la zone d'ensemencement fin novembre dans la mesure du possible.

## 7. Réflexion sur un scénario d'anticipation en cas de mévente en début d'année 2024 : Modalités de pêche à adopter

L'OPN a présenté la situation sur les stocks de coquilles Saint-Jacques absorbés lors de la campagne précédente ainsi que sur les volumes écoulés et restants à être écoulés. Elle a également présenté de potentiels marchés qui pourraient s'ouvrir en 2024.

La Commission a donc proposé un calendrier uniquement pour les 2 premières semaines de janvier (*voir point 4*) et propose également de se réunir le vendredi 12 janvier sous la forme d'un GT pour définir le calendrier et les modalités de pêche pour les semaines suivantes.

La Commission propose donc qu'un GT soit créé et qu'il bénéficie des prérogatives de la Commission pour proposer des modalités de pêche.

De plus, la Commission propose qu'un suivi des rendements en noix soit opéré afin d'apporter un éclairage sur le marché de deuxième partie de campagne et donc sur les modalités de pêche à adopter. L'OPN indique qu'en complément du suivi du corail réalisé, elle développe le suivi des rendements lors du décorticage en partenariat avec NFM. Ce suivi des rendements aura lieu durant toute la campagne de pêche, aussi bien pour la Manche Ouest que pour la Manche Est.

## 8. Point d'info Jersey

### • Commission interrégionale (CIR) normano-bretonne

La Commission a été informée de la composition, des missions et des objectifs de la Commission interrégionale (CIR) normano-bretonne. La CIR traite de tous sujets communs aux deux régions, notamment Jersey.

### • Droits de pêche Jersey : Délégation de gestion

A été présenté le principe de la délégation de gestion à la France et de la régionalisation de la gestion aux CRPMEM concernés.

### • Jersey Marine Spatial Plan (JMSP)

Il a été présenté à la Commission le *Jersey Marine Spatial Plan* incluant une description et une visualisation des projets de réseau d'aires marines protégées et d'un projet de parc éolien offshore. S'agissant pour l'heure de projets, le CRPMEM attend de rencontrer Jersey pour recueillir davantage d'informations sur le JMSP et pour organiser sa réponse à la consultation du public. La Commission a ainsi donné un avis favorable à l'utilisation des données VALPENA pour nourrir la réponse du Comité.

En parallèle, la Commission, comme tout pêcheur, a été invitée à répondre individuellement à la consultation du public avant le 2 janvier 2024, date de fin de consultation du public.

## 9. Questions diverses

### • Augmentation de la taille réglementaire de la CSJ

La Commission souhaite adopter une taille réglementaire de coquille Saint-Jacques à 11cm. Il a ainsi été rappelé à la Commission que la taille réglementaire inscrite est une compétence nationale et que le Comité ne peut légiférer dessus. Pour changer la taille commerciale de la Manche Ouest, un accord avec les gisements bretons est nécessaire afin de porter la demande via la Commission nationale.

### • Ensemencement de palourdes

La Commission a émis l'idée d'ensemencer des palourdes, notamment pour pêcher l'été. Il semblerait que cette pratique a déjà eu lieu dans le passé. Le SMEL effectue des recherches et reviendra vers la Commission pour l'informer de ses résultats.

- **Sécurité des contrôleurs**

La Commission a signalé que lors de certains contrôles, des contrôleurs ne respectent pas toujours les règles de sécurité (monter à bord sans se signaler, VFI non porté...) dont seul le patron du navire est responsable de la sécurité à bord. De plus, la Commission interpelle sur des contrôles administratifs poussés. La DDTM indique que ces contrôles administratifs sont nécessaires car il s'agit d'exigences nationales et qu'en cas de sinistre, les contrôles judiciaires sont endurcis.

- **Dévasement du port du Herel**

La Commission a été informée des informations recueillies auprès de la SPL des ports de la Manche. Le dragage du port du Herel est actuellement prévu tous les 3 ans avec 100k à 120k m<sup>3</sup> de sédiments aspirés puis rejeté dans une zone d'autorisation. Dès 2024, la SPL sera équipée de sa propre drague aspiratrice et pourra donc effectuer des dragages plus réguliers. À l'avenir, ces dragages sont prévus tous les ans, mais à hauteur de 40k m<sup>3</sup> pour réduire l'impact environnemental dans la zone de relargage et en Baie de Granville.

L'ensemble des sujets ayant été vus depuis 10h15, la séance est levée à 13h15.

**Jean-Christian FRESIL**  
**Président de la commission coquillages art trainants Manche Ouest**

